



ÉCOLE DES ARTS DE MONTVILLE
SECTION MUSIQUE
2023-2024

NOM :

PRÉNOM :

Niveau de l'élève :

Pratique de la musique depuis années

Informations complémentaires pouvant être utiles pour établir le niveau de l'élève :

-
-
-

Cours dispensés à l'école de musique

- Éveil musical
- Initiation musicale
- Formation musicale
- Disciplines enseignées
 - flûte traversière
 - clarinette
 - saxophone
 - trompette
 - violon
 - piano jazz
 - guitare
 - guitare basse
 - batterie
 - chant
- Pratiques collectives
 - orchestres ouverts aux musiciens amateurs
 - ateliers musiques actuelles

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Autorisation droit à l'image

Assurance extra-scolaire ou RC

Inscription enregistrée le

1. L'élève

Date de naissance : / /

Âge : ans

Adresse :

.....

Commune

Téléphone portable de l'élève :

Téléphone portable des responsables légaux : -

Adresse Mail **OBLIGATOIRE** :

2. Responsables légaux pour les mineurs (adresses si différentes)

Nom et Prénom du **père** :

.....

Adresse :

.....

Commune :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

Adresse Mail :

Nom et Prénom de la **mère** :

.....

Adresse :

.....

Commune :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

Adresse Mail :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES ARTS DE MONTVILLE

Année 2023-2024 * Section Musique

Les 10 engagements de l'élève

I - Modalités d'inscription

L'élève sera inscrit dans les cours correspondant à son niveau après accord du professeur et à réception de la fiche de renseignements dûment remplie.

Doit être joint à cette fiche, le présent règlement signé et accepté par l'élève ou son représentant.

II - Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont payables au Trésor public à l'année ou au trimestre.

Toute année débutée est considérée comme due, sauf cas de force majeure, admis par la Commune de Montville.

III – Organisation des cours

Les élèves s'engagent à participer assidûment aux cours de musique.

Les arrivées et les départs des élèves mineurs relèvent de la responsabilité exclusive des parents ou à défaut des personnes majeures désignées expressément par eux.

La responsabilité de la commune est dérogée en dehors des cours auxquels sont inscrits les élèves.

Les parents s'engagent à récupérer ou faire récupérer leur enfant à la fin du cours.

IV – Matériel

Chaque élève devra apporter son matériel (recueil, instrument...) à chaque cours.

V – Respect

Dès son arrivée au sein des locaux de l'École des Arts de Montville, l'élève doit être calme, ne pas courir, écouter les consignes, employer un langage correct envers ses professeurs et ses camarades, ne pas rentrer dans la salle en l'absence du professeur, ne pas fumer.

VI – Retards et absences

Tout retard de l'élève avant le démarrage du cours doit être signalé à l'École des Arts de Montville.

Les élèves qui ne pourraient pas venir à un ou plusieurs cours devront préalablement prévenir l'École des Arts de Montville.

VII – Responsabilités

Il est conseillé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur aux cours. La commune ne sera pas tenue responsable des vols ou dégradations pouvant avoir lieu. Les élèves devront respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition par la commune.

Toute dégradation nécessitant une remise en état fera l'objet d'une facturation à l'élève ou à la famille responsable.

VIII – Concerts et autres manifestations

L'élève doit participer à l'ensemble des répétitions et des concerts, les dates des représentations étant communiquées en amont.

IX – Droit à l'image

L'élève (ou ses représentants légaux pour les personnes mineurs) autorise la presse, la Commune et ses ayants droit à utiliser toutes images ou vidéos sur lesquelles il pourrait figurer. À défaut, il devra adresser une demande écrite au moment de son inscription.

X - Application du présent règlement

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent règlement, le professeur peut demander l'exclusion de l'élève qui est prononcée par la Commune. En cas de contestation, l'élève ou ses représentants légaux peuvent solliciter un entretien auprès de l'Adjoint au Maire chargé(e) des Affaires culturelles, du Directeur général des Services ou du Directeur de l'École des Arts de Montville.

Je suis inscrit(e) à l'École des Arts de Montville, je m'engage à respecter le présent règlement.

NOM DE L'ÉLÈVE

Signature de l'élève

Signature des représentants légaux (pour un élève mineur)

Représentant 1

Représentant 2